

La charte de la conservation en bibliothèque : une entreprise collective *

Gérard Cohen¹

Ministère de la Culture et de la communication, service du Livre et de la lecture, bureau du Patrimoine

1. Introduction

C'est à l'automne 2010 que le service du Livre et de la lecture a pris l'initiative d'élaborer une charte de la conservation en bibliothèque, avec un triple objectif : énoncer les grands principes de la conservation et formuler les recommandations principales dans chacun des domaines de cette activité ; présenter un certain nombre d'orientations d'avenir dans quelques secteurs en cours d'évolution tels que la conservation-restauration des documents patrimoniaux ou la conservation à long terme des objets numériques ; réguler les pratiques professionnelles dans un contexte général d'autonomie croissante des établissements et de diversification des métiers.

2. Constitution d'un groupe de travail

Un groupe de travail, piloté par Gérard Cohen, a réuni dix conservateurs et conservateurs généraux des bibliothèques en poste dans des établissements relevant du ministère de la Culture et de la communication, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et des collectivités territoriales¹. La Bibliothèque nationale de France et son département de la Conservation représenté par sa directrice, Isabelle Dussert-Carbone, en a fait partie. Ce groupe de travail a œuvré durant douze mois sur le projet. Au cours de 18 réunions d'une demi-journée chacune, un texte en 145 articles a été rédigé couvrant tous les domaines de la conservation des documents et des objets susceptibles d'être détenus dans les bibliothèques françaises.

3. Enjeu et objectifs de la charte

L'enjeu de la charte n'était pas de doubler le dispositif législatif, réglementaire et normatif existant. Il était de fixer les buts vers lesquels chacun des acteurs de la conservation doit tendre afin de remplir sa mission du mieux qu'il peut, même si, pour des raisons pratiques, il s'agit parfois moins d'un but accessible que d'un cap à fixer. Pour ce faire, le document s'est efforcé de récapituler la doctrine professionnelle sur les sujets traités, de dégager les bonnes pratiques dans les situations préparatoires, incertaines ou de conflit et de poser les jalons d'une déontologie des métiers de la conservation.

4. Méthodologie du groupe de travail

Un travail de préparation intellectuelle a précédé l'examen des questions à l'ordre du jour. Il s'est fondé sur la lecture et la synthèse des principales publications nationales et internationales concernant aussi bien la théorie de la conservation que les applications pratiques auxquelles sont confrontés conservateurs et restaurateurs. Les options se sont dégagées à l'issue de débats dont l'ambition n'était pas de faire œuvre originale mais de s'appuyer sur les consensus de la communauté

* : Gérard COHEN (MCC), Isabelle de CONIHOUT (Mazarine), Isabelle DUSSERT-CARBONE (BnF), Dominique FRASSON-COCHET (DRAC Auvergne), Marie-Odile ILLIANO (Mission de l'information scientifique et technique), Valérie LANGBOUR (MCC), Raphaële MOUREN (ENSSIB), Hélène RICHARD (IGB), Dominique ROUET (BM du Havre), Marie-Cécile BOUJU (Paris 8).

professionnelle et scientifique lorsqu'ils existaient et, dans les autres cas, de tenir une position équilibrée et cohérente par rapport aux réalités rencontrées ainsi qu'au reste du document. La bibliographie dépouillée tout comme les fiches de lecture qui ont servi à la préparation des débats ont été conservées, de même que les comptes rendus détaillés des réunions ainsi que les relevés de décision.

5. La charte

5.1. Choix formels et méthodiques

Le choix formel d'une charte impliquait un certain nombre de contraintes. En dehors d'un préambule exposant les motifs du document, 15 définitions de nature descriptive en fixent les notions constitutives. 130 articles de nature normative, répartis par grands secteurs d'intérêt, exposent chacun une ou plusieurs préconisations. Le document est actuellement divisé en 14 titres ou chapitres :

- Définitions ;
- principes de la conservation ;
- plan de conservation ;
- documentation de la conservation ;
- bâtiments, locaux et équipements ;
- constitution et enrichissement des collections ;
- conservation préventive ;
- traitements systématiques ;
- restauration ;
- reproduction et numérisation ;
- communication, exposition, valorisation du patrimoine ;
- information, formation, coopération ;
- évaluation ;
- éthique et déontologie.

Les quatre premiers chapitres sont méthodologiques. Les suivants sont pratiques et opératoires. Le dernier aborde la conservation du point de vue des devoirs tant des établissements et de leurs partenaires que des professionnels de la conservation à l'égard des documents et des objets dont ils ont la responsabilité.

5.2. Choix stratégiques et politiques

Un certain nombre de choix fondamentaux ont été effectués. Conservation courante et conservation patrimoniale n'ont pas été dissociées, malgré des modalités d'application adaptées à leurs statuts respectifs. On a privilégié la conception d'une patrimonialité décidée plutôt que d'une patrimonialité subie, fondée sur des critères souvent discutables. La conservation pérenne ou à long terme des documents nativement numériques et numérisés a été soumise aux principes généraux de la conservation. La théorie de la restauration visant à réduire au maximum les interventions sur le document ou l'objet, dans les limites fixées par la préservation de sa fonctionnalité et le ralentissement de sa détérioration, a également été mise en avant. L'accent a été porté sur l'évaluation à tous les stades du processus de conservation. D'autres orientations structurantes ont été retenues.

6. Processus de validation professionnelle

La charte de la conservation est entrée dans une phase de validation professionnelle. Elle sera prochainement présentée devant les conseillers pour le Livre et la lecture en poste dans les directions régionales des Affaires culturelles. Elle le sera également devant les conservateurs du patrimoine et des archives afin qu'une large communauté de vues soit assurée avec les autres secteurs de la conservation. Elle sera communiquée ensuite à une sélection d'établissements puis aux associations professionnelles, tant de bibliothécaires que de restaurateurs, afin d'en recueillir les avis. Enfin, d'autres partenaires, y compris responsables de bibliothèques privées, seront sollicités. Sa version actuelle est très librement disponible pour les professionnels de la conservation qui souhaiteraient y apporter leur contribution gerard.cohen@culture.gouv.fr Le document, ainsi complété et validé, devrait être proposé à l'adhésion des institutions qui expriment le souhait de se reconnaître dans ses principes et ses recommandations, un peu après l'été 2012.

¹ Gérard Cohen est conservateur général des bibliothèques au service du Livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la communication. Il est l'un des promoteurs du *Plan d'action pour le patrimoine écrit* (PAPE), lancé en 2004 par le ministère. L'objectif du PAPE est de mieux connaître et d'améliorer les conditions de conservation, de signalement et de valorisation du patrimoine écrit en région. Chaque année un appel national à projets est lancé par le MCC en collaboration avec les DRAC : cf. <http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/PAPE.html>